

MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES PAYSAGÈRES



ROME : A1203

FORMATION CERTIFIANTE



Durée

545 heures soit 4 mois
dont stage en entreprise(s) : 2 semaines

Parcours de formation modulable et individualisé



Certification visée

Attestation de formation de niveau 2 délivrée par le Centre.

Public accueilli

Les personnes reconnues travailleur handicapé bénéficiant d'une orientation professionnelle émise par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Aptitudes requises

- station debout permanente avec bonne aptitude à la marche et capacité à monter et descendre les escaliers
- travail à genoux, accroupi ou en flexion du tronc possible
- port de charges jusqu'à 20 kg
- force et habileté de la main dominante
- bonne acuité visuelle avec ou sans correction
- travail en ambiances bruyantes et poussiéreuses
- bonne audition avec ou sans appareillage
- travail en autonomie et en équipe
- utilisation de machines dangereuses
- port des équipements de protection individuelle (masque, chaussures, ...)

Pour des situations occasionnelles de travail ou des emplois spécifiques

- conduite de véhicules légers
- sens chromatique normal
- horaires décalés et de week-end

Vos interlocuteurs

Accueil : 05 53 62 23 24

Formateur :

Tomasz KAMINSKI
tomasz.kaminski@clairvivre.fr

Le métier

Au cours de la formation, l'ouvrier du paysage qui complète ses connaissances par le module Maintenance des Infrastructures Paysagères acquiert les compétences nécessaires pour réaliser des interventions d'entretien préventif et curatif sur les infrastructures paysagères.

Il assure des réparations courantes sur les installations à l'extérieur et sur le mobilier divers en bois et en fer.

Il assure les opérations de maintenance courantes sur les réseaux d'eau à l'extérieur et il peut effectuer un raccordement sur un réseau d'eau sanitaire existant.

L'ouvrier paysagiste détermine un calendrier des tâches régulières à accomplir.

Il utilise, en sécurité, l'outillage et le matériel électroportatif et ses équipements de protection individuelle.

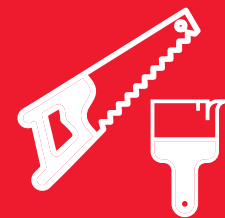
Il met en place les équipements de protection collective afin d'assurer la sécurité des personnes pendant ses interventions.

Le secteur d'activité

L'ouvrier du paysage exerce son activité dans des :

- entreprises privées
- collectivités publiques
- entreprises adaptées
- ESAT

MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES PAYSAGÈRES



ROME : A1203

FORMATION CERTIFIANTE

Le programme

Utiliser l'outillage et le matériel électroportatif en sécurité

- choisir l'outillage nécessaire pour l'exécution d'un ouvrage
- effectuer les premières vérifications et contrôler le bon état de marche du matériel
- aménager le poste de travail pour une utilisation du matériel en sécurité
- mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) et collective (EPC) obligatoires pour l'utilisation des outils et du matériel électroportatif

Effectuer l'entretien courant et des réparations simples sur les installations et le mobilier en bois dans un espace extérieur

- déterminer l'état du mobilier par un contrôle visuel et manuel
- traiter des bois de façon préventive, curative
- réaliser une pièce de bois d'un aménagement extérieur
- trier et évacuer les déchets et nettoyer le chantier

Assurer les opérations de maintenance courantes sur les réseaux d'eau à l'extérieur et effectuer un raccordement sur un réseau sanitaire existant

- déterminer la section de la tuyauterie générale du réseau existant
- rechercher les vannes d'arrêts générales et d'arrêts intermédiaire
- effectuer les mesures de pression sur l'installation avant et après réducteur de pression
- former un tuyau de cuivre
- utiliser un poste à souder Oxyacétylénique

Effectuer l'entretien courant et des réparations simples sur les installations et le mobilier en fer dans un espace extérieur

- prendre en main un poste à souder à l'arc
- préparer des pièces à réparer
- souder à l'arc
- effectuer un usinage de pièces soudées
- trier et évacuer les déchets et nettoyer du chantier

Évaluation

L'évaluation finale se fait sur site par un jury de professionnels.

L'accompagnement individualisé

La personne accueillie est considérée dans sa globalité et accompagnée par l'ensemble des membres du personnel selon leur domaine professionnel, en équipe interdisciplinaire.

Pôle Action Santé et Sociale

Un accompagnement médico-psycho-social tout au long du parcours.

Pôle insertion

Un accompagnement vers et dans l'emploi.



La journée de préaccueil

Avant de débuter une formation, nous invitons les personnes à venir rencontrer l'équipe d'accompagnement lors d'une journée de préaccueil. Cette visite permet d'obtenir des informations précises sur le déroulement, les objectifs et les exigences du parcours envisagé, ainsi que les conditions de vie au centre et les pièces administratives à fournir pour une admission.

Pour participer à cette journée, **l'inscription est obligatoire.**

Les emplois visés

- agent paysagiste
- ouvrier paysagiste